

AOSTE limite le remboursement publicitaire

Un message d'une consommatrice, en date du 16 mars 2021, nous signale la pratique d'AOSTE :

« Une étiquette autocollante annonce que 15 € sont offerts pour 3 produits achetés (jambon Serrano) à valoir sur les prochains achats. L'offre est valable du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021.

Il est précisé de consulter les modalités au dos. Mais, dans le magasin, il n'est pas possible de détacher cette étiquette pour en prendre connaissance. A la maison, je décolle avec difficulté l'étiquette et, surprise, je découvre que cette promo n'est valable que pour les 7 000 premiers participants ! Et, rien n'est indiqué sur la démarche à suivre pour activer cette promo. En colère, je cherche à joindre le service consommateurs de cette entreprise, mais aucun numéro n'est indiqué sur l'emballage. En fait, je découvre sur internet que l'offre promotionnelle n'est plus valable car 13 000 participants se sont déjà inscrits. »

Une offre de remboursement publicitaire constitue un accélérateur de ventes indéniable pour la marque concernée. Mais limiter le nombre de bénéficiaires sans communiquer parfaitement sur cette contrainte est bien peu transparent. Le service marketing d'AOSTE n'a pas encore compris qu'un consommateur déçu pouvait exclure le produit de ses futurs achats.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)